

**LE SANS-ABRISME  
DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES  
D'INCLUSION SOCIALE**  
Évolution d'un enjeu devenu prioritaire

*Zoé GRAHAM*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | JAN 16

Affaires sociales



COMPRENDRE POUR AGIR

LE SANS-ABRISME DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES  
D'INCLUSION SOCIALE  
Évolution d'un enjeu devenu prioritaire

*Zoé GRAHAM*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. LA MONTÉE DU SANS-ABRISME EN EUROPE</b>	<b>4</b>
1. Une définition commune du sans-abrisme	4
2. Tendances à la hausse du sans-abrisme	4
<b>II. ÉVOLUTION DE L'ENJEU DU SANS-ABRISME DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES D'INCLUSION SOCIALE</b>	<b>7</b>
1. Les débuts d'une politique européenne d'inclusion sociale	7
2. 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	8
3. Stratégie Europe 2020 et inclusion sociale	9
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>

# AVANT-PROPOS

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment par le logement (...) ».

Art. 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Si la Déclaration universelle des droits de l'Homme reconnaît le droit au logement pour tous, la réalité est toute autre. En Europe, pourtant terre des États-providence, le sans-abrisme est un phénomène bien présent qui enregistre même une nette tendance à la hausse. La crise économique n'y est pas étrangère, modifiant également le profil des sans-abri : femmes, familles, jeunes, migrants... Plus personne n'est à l'abri de se retrouver sans-abri.

Au cœur même de l'enjeu du sans-abrisme se trouve la question du relogement de la personne. La tendance dominante en Europe a longtemps été axée sur des solutions à court terme, privilégiant la succession de logements temporaires à des solutions plus permanentes.

Cependant, une nouvelle tendance semble apparaître dernièrement : les stratégies dites « dirigées vers le logement ». Ces dernières, à l'instar du modèle *Housing First*, inversent l'ordre des priorités et font du logement permanent la première étape, et non la dernière, du processus de réinsertion de la personne sans-abri. Cette conception nouvelle des choses s'inscrit dans la lignée de l'innovation sociale, ou le développement de nouveaux modèles destinés à mieux répondre à des besoins sociaux.

## **L'innovation sociale serait-elle donc la clé pour résoudre le défi du relogement des sans-abri ?**

Après avoir fait le point sur l'enjeu du sans-abrisme en Europe et sur l'importance grandissante de cet enjeu au sein des politiques européennes d'inclusion sociale (*Partie 1*), cet ensemble de quatre notes d'analyse tend à mettre en évidence un changement structurel dans les politiques de relogement des personnes sans-abri. De l'innovation sociale que constituait alors la création de stratégies « en escalier », sommes-nous témoins de la transition vers une autre innovation sociale, celle des stratégies « dirigées vers le logement »? (*Partie 2*) L'application de ces deux approches, ainsi que la transition de l'une à l'autre, seront analysées pour la France et la Belgique via les cas du Samu social d'une part (*Partie 3*), et de *Housing First* d'autre part (*Partie 4*).

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

# INTRODUCTION

Le sans-abrisme est un phénomène global, présent dans les pays les plus développés, y compris ceux s'arguant des meilleurs systèmes de sécurité sociale. Les problèmes de santé, tant physique que mentale, l'exercice réduit des droits de l'homme et civiques ou encore un accès plus difficile au marché de l'emploi ne sont que quelques exemples de l'impact négatif du sans-abrisme sur l'individu mais aussi sur la société dans son ensemble.

La hausse avérée du phénomène de sans-abrisme en Europe a généré une prise de conscience de la nécessité de gérer cet enjeu à l'échelle européenne. Pourtant, la lutte contre ce phénomène, en tant que politique sociale, demeure la compétence des États membres.

Son intégration au niveau européen passera par l'élaboration au début des années 2000 d'une politique d'inclusion sociale. Celle-ci prendra graduellement de l'importance, au travers de la MOC sociale puis de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 jusqu'à devenir l'une des priorités de la Stratégie Europe 2020.

Cette première note d'analyse, après avoir défini le concept de sans-abrisme et montré la hausse de ce phénomène en Europe, tend à montrer l'évolution de l'enjeu de la lutte contre le sans-abrisme au sein de l'Union européenne et de ses États membres. La nécessité d'une coopération transnationale autour de cette compétence pourtant purement gouvernementale a généré la création de stratégies européennes en la matière.

Peu développées à leurs débuts, ces stratégies ont progressivement évolué vers la formulation par la Commission d'orientations quant aux politiques contre le sans-abrisme à adopter au niveau national. Il est notamment recommandé aux États membres de favoriser des politiques de relogement des sans-abri à long terme. Cette question spécifique du relogement, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations européennes sont implémentées au niveau national feront l'objet d'une seconde note d'analyse.

# I. LA MONTÉE DU SANS-ABRISME EN EUROPE

## 1. Une définition commune du sans-abrisme

### UNE DEFINITION COMMUNE DU SANS - ABRISME

*Une difficulté dans l'approche de l'enjeu du sans-abrisme en Europe est la disparité dans l'acceptation même du terme « sans-abri ». C'est pourquoi la [FEANTSA](#) (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) a mis au point la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion). Cette typologie recouvre « toutes les personnes :*

- *sans abri (dormant à la rue)*
- *sans logement (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou foyers d'hébergement)*
- *en logement précaire (menacé d'exclusion en raison de baux précaires, expulsions, violences domestiques)*
- *en logement inadéquat (dans des caravanes sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère)<sup>1</sup>».*

## 2. Tendance à la hausse du sans-abrisme

Très peu de chiffres sont disponibles quant au nombre de personnes sans-abri à l'échelle européenne. L'Observatoire européen du sans-abrisme ([European Observatory on Homelessness](#)) explique cela d'une part par des variations de la définition du sans-abrisme selon les pays (d'où la création de la typologie ETHOS, mais qui prendra cependant du temps à être appliquée uniformément) ; d'autre part, des variations existent aussi quant à la qualité et la disponibilité des données. En effet, les données se limitent souvent aux personnes qui sont en contact avec les services d'aide, d'où le risque d'une sous-représentation de certaines catégories de la population qui évitent ces services à destination des sans-abri. De la même façon, les services au sein desquels les données sont le plus souvent récoltées se situent généralement dans des lieux à forte densité, ce qui peut parfois mener à une non-prise en compte du sans-abrisme rural<sup>2</sup>.

Une estimation a néanmoins été publiée en 2009, reprise par la Commission européenne dans ses orientations sur la lutte contre le sans-abrisme<sup>3</sup> : il y aurait environ 410 000 personnes sans-abri (au sens 1 et 2 de la typologie ETHOS, soit dormant en rue ou en hébergement d'urgence/temporaire) chaque nuit au

<sup>1</sup> FEANTSA. *ETHOS, Typologie européenne de l'exclusion liée au logement.*

<http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en> (consulté le 06/01/2016).

<sup>2</sup> Busch-Geertsema, V., Benjaminsen, L., Hrast, M., Pleace, N., *Extent and profile of homelessness in European member states. A statistical update.* EOH Comparative Studies on Homelessness, Bruxelles, décembre 2014.

<sup>3</sup> Commission européenne. *Confronting Homelessness in the European Union.* Commission Staff Working Document, 2013.

sein de l'UE<sup>4</sup>. Cela impliquerait que près de 4,1 millions de personnes se retrouvent confrontées à cette situation chaque année pendant une période plus ou moins longue. D'une manière plus générale, Eurostat faisait état en 2014 de près de 25% de la population européenne « risquant une situation de pauvreté et d'exclusion sociale <sup>5</sup> ».

En termes de tendances, malgré les difficultés de récolte de données évoquées plus haut, une hausse du sans-abrisme au sein de l'Union européenne peut indéniablement être constatée. L'Observatoire européen du sans-abrisme publiait en décembre 2014 une étude comparative<sup>6</sup> dans 15 États membres<sup>7</sup> de l'UE. Les résultats montrent une augmentation du nombre de sans-abri dans tous ces pays, excepté la Finlande (diminution de 8% entre 2009 et 2013). Si les chiffres suivants ne sont pas comparables, car ils ne s'étendent pas sur les mêmes périodes et ne répondent pas forcément aux mêmes critères, ils n'en restent pas moins éloquents :

**TENDANCE À LA HAUSSE DU SANS-ABRISME EN EUROPE <sup>8</sup> :**

- *Allemagne* : + 21% entre 2009 et 2013
- *Danemark* : +16% entre 2009 et 2013
- *Espagne* : + 5% entre 2005 et 2012 (mais +45% à Madrid entre 2008 et 2013)
- *France* : + 50% entre 2001 et 2011
- *Pays-Bas* : + 17% entre 2010 et 2012
- *République tchèque* : + 44% entre 2010 et 2014
- *Royaume-Uni* : +36% entre 2009/10 et 2012/13 (uniquement en Angleterre)
- *Suède* : +29% entre 2005 et 2011

De même, selon une étude menée en 2012 par la FEANTSA, le sans-abrisme aurait augmenté dans 15 des 21 États membres étudiés au cours des cinq années précédentes :

**Tableau 2.1 Aperçu des tendances au niveau de l'étendue du sans-abrisme (1 – 5 dernières années)**

Tendance	État membre	Total
Hausse du sans-abrisme	Autriche, République tchèque, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Portugal, Pologne, Slovaquie, Espagne, Suède, Royaume-Uni (Angleterre, Irlande du Nord, Pays de Galles)	15 États membres
Baisse du sans-abrisme	Finlande, Pays-Bas, <i>Plus Rhénanie du Nord-Westphalie et Écosse.</i>	2 États membres <i>Plus 2 cas spécifiques au sein d'États membres</i>
Aucune tendance	Roumanie, Luxembourg, Belgique	3 États membres
Niveaux stables de sans-abrisme	Danemark	1 État membre
<b>Total des États membres</b>		<b>21</b>

Source : FEANTSA, *Vers un chez-soi pour tous*, 2012<sup>9</sup>

<sup>4</sup> Frazer, H., Marlier, E., Nicaise, I. *A Social Inclusion Roadmap for Europe 2020*. Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 2010.

<sup>5</sup> Eurostat, *People at risk of poverty and social exclusion*, 2014.

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=tsdsc100&plugin=1> (consulté le 20/01/16).

<sup>6</sup> Busch-Geertsema, V., Benjaminsen, L., Hrast, M., Pleace, N., *Extent and profile of homelessness in European member states. A statistical update*. EOH Comparative Studies on Homelessness, Bruxelles, Décembre 2014.

<sup>7</sup> République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suède et Grande-Bretagne.

<sup>8</sup> Busch-Geertsema, V., et al., *Ibidem*, 2014.

Diverses causes à cette tendance à la hausse sont avancées. D'une part, la crise économique et financière a provoqué une montée du sans-abrisme dans des pays tels que la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Irlande. D'autre part, un changement au niveau du profil des personnes sans abri a été constaté. Ainsi, une majorité des États membres a rapporté une hausse de la proportion de migrants, de jeunes, de femmes et de familles parmi les sans-abri<sup>10</sup>.

L'UE est donc plus que jamais concernée par le phénomène de sans-abrisme. Dans quelle mesure répond-elle à ce défi ? Des politiques communes de lutte contre le sans-abrisme sont-elles mises en place ?

---

<sup>9</sup> FEANTSA. *Vers un chez-soi pour tous. Rapport de la FEANTSA sur le suivi du sans-abrisme et des politiques de lutte contre le sans-abrisme en Europe*. 2012.

<sup>10</sup> FEANTSA. *Ibidem*, 2012.

## II. ÉVOLUTION DE L'ENJEU DU SANS-ABRISME DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES D'INCLUSION SOCIALE

Si la lutte contre le sans-abrisme, en tant que politique sociale, reste une compétence des États membres (EM), l'Union européenne (UE) met de plus en plus l'accent sur une coopération transnationale en la matière. L'enjeu de l'inclusion sociale apparaît timidement au début des années 2000 au niveau européen, notamment par la mise en place de la Méthode ouverte de Coordination sociale (MOC sociale). Au sein de celle-ci, la question plus spécifique du sans-abrisme a graduellement pris de l'importance sur la scène européenne, jusqu'à être considérée comme l'une des priorités de la Stratégie Europe 2020.

### 1. Les débuts d'une politique européenne d'inclusion sociale

Une coopération européenne en matière sociale ne débute réellement qu'avec la stratégie de Lisbonne en 2000. Celle-ci fixe les objectifs européens pour la décennie à venir :

- augmenter la croissance économique dans le respect du développement durable ;
- accroître le volume et la qualité de l'emploi ;
- avoir un impact décisif sur l'élimination de la pauvreté<sup>11</sup>.

L'application de cette stratégie repose sur un nouvel outil de « droit doux » : la Méthode ouverte de Coordination (MOC). La MOC permet d'élaborer des politiques intergouvernementales sans toutefois mener à des mesures législatives contraignantes pour les EM. Cet outil est utilisé pour des domaines qui demeurent de la compétence des EM de l'UE, en ce compris les politiques sociales.

En 2001, la Méthode ouverte de Coordination est appliquée au domaine de la politique sociale, et donne naissance à la « MOC sociale », via laquelle l'UE coordonne et encourage les politiques nationales en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Si les premiers textes ne font que mentionner la prévention du sans-abrisme ainsi que la nécessité d'un accès pour tous à un logement décent et salubre, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un premier pas de l'UE vers une coopération transnationale face à cet enjeu<sup>12</sup>.

La MOC sociale repose notamment sur les Plans d'Action nationaux pour l'Inclusion sociale (PAN Inclusion) qui ont pour objectif de traduire les objectifs communs dans les politiques nationales. Ces PAN donnent ensuite lieu à la publication de Rapports conjoints sur la protection sociale et l'inclusion sociale par la Commission et le Conseil européen. Ces rapports permettent de constater une importance croissante attachée au sans-abrisme dans les différents EM au fil des années. Dans le Rapport conjoint de 2005, le sans-abrisme est considérée comme l'une des 6 priorités.

C'est aussi en 2005 que la MOC sociale sera remodelée : elle est désormais subdivisée selon les différents domaines qu'elle recouvre. La création de la MOC sur l'inclusion sociale, aux côtés des MOC sur la réforme

<sup>11</sup> SPP Intégration sociale. *Les plans d'action nationale d'inclusion sociale*. <http://www.mi-is.be/be-fr/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete/les-plans-daction-nationale-dinclusion-sociale> (consulté le 18/01/16).

<sup>12</sup> Gosme, L., *Europeanisation of homelessness policy : watch this OMC space. An insider perspective on the impact of the social OMC*. FEANTSA, 2012.

des pensions et les soins de santé, traduit la nécessité de formuler des stratégies spécifiques en la matière<sup>13</sup>.

## 2. 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

---

La stratégie de Lisbonne fixait des objectifs pour la décennie à venir, notamment en matière d'inclusion sociale. En 2010, si une prise de conscience dans ce domaine s'est opérée au niveau des EM, les objectifs fixés dix ans plus tôt ne sont pas atteints. Près de 84 millions d'Européens vivent en effet toujours dans la pauvreté<sup>14</sup>.

Dans ce contexte, l'année 2010 a été proclamée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>15</sup>. Par là, l'Union européenne, aux côtés des EM a voulu :

- « Reconnaître le droit fondamental des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à vivre dans la dignité et à prendre une part active dans la société;
- accroître l'adhésion du public aux politiques d'inclusion sociale, en soulignant la responsabilité collective et individuelle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en favorisant l'engagement de tous les acteurs publics et privés;
- promouvoir une plus grande cohésion dans la société et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous, une société sans pauvreté;
- renouveler l'engagement de l'UE et des États membres de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et y associer tous les niveaux de pouvoir<sup>16</sup>».

Concrètement, l'année 2010 aura vu la tenue d'une série de manifestations sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les EM : campagnes de sensibilisation, séances d'information dans les écoles, ateliers ou encore manifestations artistiques. Par ailleurs, deux conférences européennes se sont tenues : l'une en janvier, l'autre en décembre. Sous la présidence belge, cette dernière a pris la forme d'une conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, afin de servir de base pour l'établissement de stratégies contre le sans-abrisme au niveau européen<sup>17</sup>.

---

<sup>13</sup> Peña-Casas, R. *Europe 2020 et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un mariage de dupes ? Bilan Social de l'Union européenne*, 2011.

<sup>14</sup> Commission européenne. *2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. [http://ec.europa.eu/employment\\_social/2010againstopoverty/homepage\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/2010againstopoverty/homepage_fr.htm) (consulté le 12/01/16).

<sup>15</sup> Voir à ce sujet le Cahier de *Pour la Solidarité* : « [La lutte contre la pauvreté en Europe et en France](#) »

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> SPP Intégration Sociale. *Conférence de consensus sur le sans-abrisme*. <http://www.mi-is.be/be-fr/europe/conference-de-consensus-sur-le-sans-abrisme> (consulté le 12/01/16).

### 3. Stratégie Europe 2020 et inclusion sociale

---

En 2010, l'Union européenne lance sa **Stratégie Europe 2020**, qui met en avant trois priorités pour la décennie à venir : une croissance intelligente, durable et inclusive. La croissance inclusive encourage une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale. Dans ce cadre, un objectif de réduction de pauvreté de 25% a été fixé, ce qui équivaldrait à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020.

La Stratégie Europe 2020 fixe sept stratégies pour mettre à bien ces trois objectifs de croissance. L'une de ces stratégies, qui vise l'objectif de croissance inclusive, est la création d'une **Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

#### OBJECTIFS DE LA PLATEFORME EUROPÉENNE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE <sup>18</sup>

- « *Des mesures portant sur l'éventail complet des politiques : le marché du travail, le revenu minimum garanti, les soins de santé, l'éducation, le logement, l'accès à un compte bancaire de base, etc.*
- *Une meilleure utilisation des fonds de l'Union pour soutenir l'inclusion sociale : 20% du Fonds social européen devraient être alloués à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*
- *La promotion de la fiabilité des données concernant l'efficacité ou l'inefficacité des innovations en matière de politique sociale, préalablement à la mise en œuvre plus large de celles-ci.*
- *Un partenariat avec la société civile pour soutenir plus efficacement la mise en œuvre des réformes des politiques sociales.*
- *La coordination renforcée des politiques des États membres par l'application de la méthode ouverte de coordination de protection et d'inclusion sociale (MOC sociale) et par le comité de la protection sociale ».*

On le voit, en matière de politique sociale, la Stratégie Europe 2020 reste dans la lignée de la Stratégie de Lisbonne, se fondant toujours sur la MOC sociale afin d'opérer l'implémentation de cette stratégie dans les EM.

Afin de satisfaire les objectifs fixés par la Plateforme de lutte contre la pauvreté, la Commission européenne établissait en 2013 un **train de mesures sur les investissements sociaux (SIP)**. Dans ce cadre, elle fournit pour la première fois des orientations spécifiques en matière de lutte contre le sans-abrisme, en enjoignant les EM à les intégrer dans leur politique sociale.

---

<sup>18</sup> Commission européenne. *Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=961&langId=fr> (consulté le 13/10/16).

**ORIENTATIONS DE LA COMMISSION POUR LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME <sup>19</sup>**

- Une meilleure **prévention** du sans-abrisme (via les politiques liées à la santé, au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la famille);
- L'amélioration des **services** proposés aux sans-abris (emploi, accès aux soins médicaux, hébergement d'urgence);
- La facilitation de l'**accès à un logement abordable** (via la mobilisation de logements privés à des fins sociales, les coopératives de logement, ou encore l'utilisation de logements vides et de terrains publics inutilisés à des fins de logement social);
- Une plus grande **participation sociale des sans-abri** (groupes d'intérêts, programmes de formation spécialisée, activités artistiques).

Enfin, l'UE dispose de moyens financiers à destination des EM dans le cadre de politiques de lutte contre le sans-abrisme, via l'utilisation des **fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI)**.

Sur les 70 milliards d'euros alloués au [Fonds social européen](#) (FSE) pour la période 2014-2020, environ 14 milliards € seront consacrés à l'inclusion sociale (soit 20%, comme recommandé par la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté). Le [Fonds européen d'aide aux plus démunis](#) (FEAD), quant à lui, dispose de 3,8 milliards € pour cette même période. Enfin, le [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER) prévoit également un budget pour la « régénération urbaine, le logement, et le développement de services sociaux et de santé de proximité<sup>20</sup> ».

---

<sup>19</sup> Commission européenne. *Confronting Homelessness in the European Union*. Commission Staff Working Document, 2013.

<sup>20</sup> FEANTSA. *Fonds structurels d'investissement européens 2014-2020. Soutenir les sorties du sans-abrisme*. Déclaration FEANTSA, 2014.

# CONCLUSION

Nous l'avons vu, l'enjeu du sans-abrisme, quasiment inexistant des sphères européennes il y a encore deux décennies, a vu son importance grandir via la mise en avant ces dernières années de politiques européennes d'inclusion sociale.

À tel point qu'il est aujourd'hui possible de dire qu'il existe une stratégie européenne relative au sans-abrisme. En effet, l'UE a fixé des objectifs – d'abord dans la Stratégie de Lisbonne puis dans celle d'Europe 2020 – ; elle a mis en place des initiatives – l'Année européenne ainsi que la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; elle dispose de moyens financiers – via le FSE, le FEAD et le FEDER – ; enfin elle formule des orientations – dans le cadre du train de mesures sur les investissements sociaux.

Cette stratégie repose cependant sur la Méthode ouverte de coopération sociale (MOC sociale). Celle-ci, non contraignante, se révèle-t-elle suffisante pour permettre l'implémentation de cette stratégie commune dans les États membres ? En quoi consistent les politiques nationales relatives au sans-abrisme ?

Ces questions seront analysées dans une seconde note d'analyse à travers l'enjeu plus spécifique du logement des personnes sans-abri, élément-clé de la lutte contre le sans-abrisme.

# BIBLIOGRAPHIE

## ARTICLES & RAPPORTS

---

- BARBIER, C., *De Lisbonne à Europe 2020 : une nouvelle direction pour la stratégie économique de l'Union européenne ?* Briefing Paper, Observatoire social européen, n°2, avril 2010.
- BUSCH-GEERTSEMA, V., BENJAMINSEN, L., HRAST, M., PLEACE, N., *Extent and profile of homelessness in European member states. A statistical update.* EOH Comparative Studies on Homelessness, Bruxelles, Décembre 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Confronting Homelessness in the European Union.* Commission Staff Working Document, 2013.
- FRAZER, H., GUIO, A.-C., MARLIER, E., VANHERCKE, B., WARD, T., *Putting the fight against poverty and social exclusion at the heart of the EU agenda : a contribution to the mid-term review of the Europe 2020 Strategy.* Research paper, Observatoire social européen, n° 15, octobre 2014.
- FEANTSA. *La Commission européenne, l'innovation sociale et l'inclusion sociale : un entretien avec Agnès Hubert, conseillère auprès du BEPA.* Sans-abri en Europe, 2011, p.5-7.
- FEANTSA. *Vers un chez-soi pour tous. Rapport de la FEANTSA sur le suivi du sans-abrisme et des politiques de lutte contre le sans-abrisme en Europe.* 2012.
- FEANTSA. *Fonds structurels d'investissement européens 2014-2020. Soutenir les sorties du sans-abrisme.* Déclaration FEANTSA, 2014.
- FEANTSA. *Les États membres continuent de mentionner le sans-abrisme parmi les priorités de la Stratégie Europe 2020.* Examen de la FEANTSA des Programmes Nationaux de Réforme 2014, 2014.
- FITZPATRICK, S., *Homelessness in the European Union.* European integration and housing policy, 1998, p.197-204.
- FRAZER, H., MARLIER, E., NICAISE, I. *A Social Inclusion Roadmap for Europe 2020.* Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 2010.
- GOSME, L., *Europeanisation of homelessness policy: Watch this OMC space. An insider perspective on the impact of the social OMC.* FEANTSA, 2012.
- PEÑA-CASAS, R., *Europe 2020 et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un mariage de dupes ?* Bilan Social de l'Union européenne, 2011.

## SITES INTERNET

---

- AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri). *Les personnes sans-abri*. <http://www.ama.be/ama/les-personnes-sans-abri> (consulté le 09/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. 2010, *Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. [http://ec.europa.eu/employment\\_social/2010againstpoverty/homepage\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/2010againstpoverty/homepage_fr.htm) (consulté le 12/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Fonds social européen*. <http://ec.europa.eu/esf/home.jsp?langld=fr> (consulté le 11/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)*. <http://ec.europa.eu/esf/home.jsp?langld=fr> (consulté le 11/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=961&langId=fr> (consulté le 13/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Programme PROGRESS (2007-2013)*. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=987&langId=fr> (consulté le 12/01/16).
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Fonds européen de développement régional (FEDER)*. [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index.cfm/fr/funding/erdf/](http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/fr/funding/erdf/) (consulté le 12/01/16).
- FEANTSA. *ETHOS, Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*. <http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en> (consulté le 06/01/2016).
- SPP INTÉGRATION SOCIALE. *Conférence de consensus sur le sans-abrisme*. <http://www.mi-is.be/be-fr/europe/conference-de-consensus-sur-le-sans-abrisme> (consulté le 12/01/16).
- SPP INTÉGRATION SOCIALE. *Les plans d'action nationale d'inclusion sociale*. <http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en> (consulté le 18/01/16).
- EUROSTAT, *People at risk of poverty and social exclusion*. <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=tsdsc100&plugin=1> (consulté le 20/01/16).

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

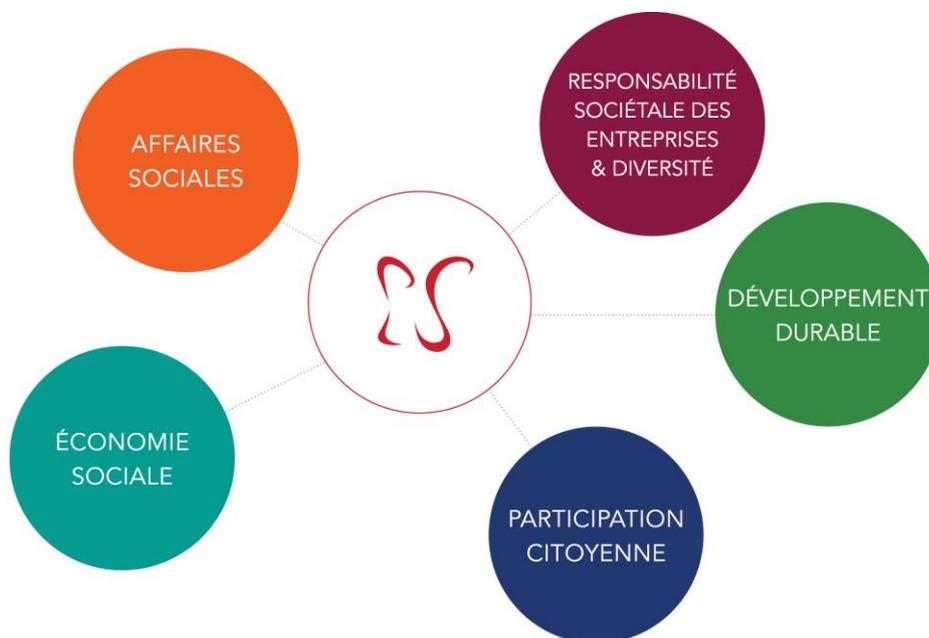
4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



# OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?* Valérie Vandermissen, décembre 2015.
- *Nations unies et COP21 : quel pouvoir d'action pour sauver le climat ?* Florence Vanwerts, décembre 2015.
- *Énergies renouvelables : faire essaimer les initiatives citoyennes européennes.* Aurore Robinet, novembre 2015.
- *Vers un service citoyen en Belgique ?* Léa Charlet, novembre 2015.
- *Quelle politique alimentaire pour l'Union européenne ?* Audrey Bureau et Estelle Huchet, octobre 2015. (1/4 série Alimentation durable)
- *Discrimination des plus de 45 ans dans le monde du travail.* Océane Imber, septembre 2015.
- *Entreprises et transition : enjeux et perspectives face à l'urgence climatique.* Aurore Robinet, juillet 2015.
- *La protection sociale des travailleurs indépendants.* Éric Moranval, juin 2015.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Le secteur des services à la personne en Europe : quelle qualité des emplois et des services en Belgique ?* Léa Bottani-Dechaud, décembre 2015. (Études également disponibles : France, Finlande, Pays-Bas, Italie)
- *L'implication des entreprises dans la lutte contre les violences faites aux femmes.* Estelle Huchet, Françoise Kemajou, Anne-Claire Marquet, novembre 2015.
- *Entre entreprise sociale et classique : se co-inspirer pour un égal accès aux postes à responsabilité.* Estelle Huchet, Anne-Claire Marquet, Magda Tancau, novembre 2015.
- *« L'auto-discrimination » : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration.* Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla Ramirez et Dimitri Verdonck (Éd Fondation Roi Baudouin), octobre 2015.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Affaires sociales

*La construction d'un nouveau contrat social implique de promouvoir la participation de tous et toutes aux processus décisionnels, aux projets sociaux communs, rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État, renforcer et créer le sentiment d'appartenance à la société.*

*Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS se dédie à renforcer la cohésion sociale de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes liées au handicap, à la protection sociale, à la santé, aux services à la personne, à la pauvreté et aux clauses sociales.*

Dans une Europe où le phénomène du sans-abrisme ne cesse d'augmenter, les stratégies traditionnelles de relogement des personnes sans-abri montrent leurs limites. Et si l'innovation sociale permettait de développer des solutions plus efficaces à long terme ? Dans cette première note d'une série de quatre publications, PLS met en lumière l'évolution de l'enjeu du sans-abrisme dans les politiques européennes d'inclusion sociale.

De la mise en place de la MOC sociale dans les années 2000 jusqu'à la Stratégie Europe 2020, le thème de l'inclusion sociale, et par extension celui de la lutte contre le sans-abrisme, s'est vu accorder une place grandissante au plan européen.

Cet intérêt accru se reflète notamment dans la tenue, en 2010, d'une Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme. Les conclusions du jury à l'issue de cette conférence serviront de base, en 2013, aux orientations de la Commission en matière de

relogement des sans-abri. Celle-ci recommande aux États membres d'opérer une transition des politiques traditionnelles vers des stratégies « dirigées vers le logement ».

Assiste-t-on à un tournant dans la lutte contre le sans-abrisme ? Étant donné que les politiques européennes d'inclusion sociale reposent sur la Méthode ouverte de Coordination, non contraignante, dans quelle mesure les recommandations de l'UE sont-elles appliquées par les États membres ?

En répondant à ces questions, cette première note d'analyse veut brosser un portrait de l'enjeu du sans-abrisme et surtout montrer l'évolution de sa prise en compte dans les sphères européennes.

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

